PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1024-20

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 décembre 2020, le projet de règlement n°1024-20 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les usages autorisés dans la zone P1-95. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Délimitation de la zone P1-95

Conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre de consultation publique, le service d'urbanisme de la municipalité recevra les commentaires écrits concernant ce projet de règlement du 11 au 27 janvier et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier	A\S du service de l'urbanisme 2450 rue Victoria, Sainte-Julienne, Québec J0K 2T0
Courriel	urbanisme@sainte-julienne.com

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en obtenir une copie en présentant la demande à l'adresse courriel : municipalite@sainte-julienne.com ou en se présentant aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 6 janvier 2021

France Landry

France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière